



Décembre 2018

Dossier de presse



Dispositif hivernal 2018-2019



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'hébergement d'urgence

une priorité du Gouvernement
tout au long de l'année

PROTÉGER LES PLUS FRAGILES ET LES MENER VERS LE LOGEMENT

L'hébergement des plus fragiles est un enjeu de solidarité nationale. Depuis le début des années 2000, en raison de la crise économique et de la crise migratoire, le nombre de sans-domicile fixe a doublé en France.

Pour faire face à cette situation, l'État finance et gère avec les associations plus de 136 000 places d'hébergement d'urgence ouvertes en moyenne toute l'année, pour venir en aide à ces publics, les mettre à l'abri et engager un travail d'évaluation sociale et d'accompagnement vers le logement (80 000 places sont par ailleurs ouvertes pour les demandeurs d'asile).

Jamais un Gouvernement n'a consacré autant de moyens à l'hébergement d'urgence avec un budget de près de deux milliards d'euros en 2019. Après une hausse de plus de 11 % entre 2017 et 2018, le budget est à nouveau en augmentation de plus de 2 % en 2019, ce qui permettra à la fois de garantir l'hébergement d'urgence et d'amplifier la politique du logement d'abord. En outre, 20 M€ supplémentaires seront ajoutés en 2019 avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, prioritairement affectés vers les centres d'hébergement et de réinsertion sociale,

ainsi que pour des actions de sortie des nuitées hôtelières vers le logement.

Si les services de l'État sont mobilisés toute l'année aux côtés des associations et des collectivités, l'action doit être encore redoublée pendant l'hiver, qui représente un risque sanitaire supplémentaire pour les personnes à la rue.

Sur cet enjeu complexe et qui appelle beaucoup d'humilité, le plan hivernal, déclenché le 1^{er} novembre par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, s'articule autour de trois axes :

- **aller vers** avec le développement des maraudes. 5 millions d'euros supplémentaires seront consacrés dans ce cadre ;
- **renforcer le parc de places** pour faire face aux besoins et à la chute des températures : 14 000 places supplémentaires pourront être ouvertes et le plan sera augmenté en cas de vagues de grand froid ;
- **accompagner vers le logement** avec la poursuite du Logement d'abord : les objectifs fixés par le Président de la République sont réaffirmés. Il s'agit d'ouvrir 50 000 places supplémentaires de logement adapté sur le quinquennat et d'atteindre la production de 40 000 logements très sociaux par an.

Aller vers :

5 M€ supplémentaires pour les maraudes

Les maraudes sont le premier maillon de la veille sociale. Elles sont essentielles pour identifier dans la rue les personnes en détresse et aller à leur rencontre.

Composée de travailleurs sociaux ou de bénévoles, elles accomplissent tout au long de l'année un rôle exemplaire : apporter une écoute, établir le contact et la confiance, inviter les sans-abri à rejoindre un centre d'accueil, encourager la réinsertion et l'accès aux droits fondamentaux (santé, logement, justice, emploi...).

Dans chaque département, elles agissent de façon complémentaire aux côtés des autres acteurs de premier accueil – accueils de jour, services d'accueil et d'orientation coordonnés dans les territoires par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) afin d'orienter les personnes sans domicile vers la réponse la mieux adaptée en fonction de leur situation.

Les maraudes représentent un modèle exemplaire de solidarité à l'égard des plus démunis en réunissant sous l'égide des opérateurs associatifs, des professionnels et des citoyens bénévoles souhaitant s'engager.

L'État consacra 5 millions d'euros en 2019 pour permettre le développement de 30 à 50 maraudes supplémentaires sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les zones à forte densité urbaine. Elles s'ajouteront aux 217 maraudes financées fin 2017 par l'État.

En outre, afin de répondre aux enjeux de « professionnalisation » des intervenants, la Fédération des samu sociaux et la Fédération des acteurs de la solidarité ont initié une vaste consultation auprès des intervenants de terrain afin de construire des réponses durables et adaptées aux situations d'exclusion.

Le ministère de la Cohésion et des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a soutenu cette initiative qui a abouti à un référentiel disponible sur le site du ministère : www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/referentiel-missions-evaluation-2018_maraudes_et_samu_sociaux.pdf



Mettre à l'abri :

14 000 places supplémentaires pendant l'hiver



Afin de préparer au mieux l'hiver, l'État a souhaité anticiper au maximum la préparation avec un travail d'identification de places disponibles et activables si nécessaire lancé dès le mois de juin. En Île-de-France, par exemple, avant même le début de la période hivernale, deux fois plus de places ont été identifiées qui pourront être activées si besoin en fonction des températures.

Sur l'ensemble de l'hiver, l'État se met en capacité d'ouvrir 14 000 places supplémentaires (dont 3 000 à Paris), qui s'ajouteront aux 136 000 existantes, pour faire face aux demandes et à la baisse des températures. Le plan pourra être renforcé en cas de vagues particulières de grand froid.

FOCUS

En cas d'épisode de grand froid

dans un département (quand la température ressentie minimale est comprise entre -5°C et -10°C et que la température ressentie maximale est négative ou nulle), le niveau de mobilisation est encore renforcé. Des places supplémentaires et temporaires peuvent être mobilisées, notamment dans des équipements publics comme des gymnases.

Il s'agit de répondre à l'engagement du Président de la République d'offrir une solution adaptée à toute personne à la rue. Une priorité absolue sera accordée aux familles et enfants. Jacqueline Gourault et Julien Denormandie feront le point tous les mois avec les associations pour évaluer les difficultés rencontrées et faciliter la recherche de solutions adaptées.

L'identification de foncier et de bâti disponibles est un exercice complexe avec la rareté des terrains mobilisables en zones tendues. Dans cette perspective, une mobilisation de l'ensemble du Gouvernement a été mise en place pour que chaque ministère puisse identifier des locaux vacants ou amenés à l'être prochainement et qui pourraient être utilisés temporairement pour la mise à l'abri de personnes sans-domicile.

Ainsi, en plein cœur de Paris, le ministère des Armées mettra à disposition 250 places sur l'îlot Saint-Germain à partir de mi-décembre.

Les services de l'État sont par ailleurs totalement mobilisés sur l'ensemble de nos territoires. Jacqueline Gourault et Julien Denormandie tiennent notamment une réunion hebdomadaire avec les préfets de région pour s'assurer de la mise en œuvre du dispositif.

Accompagner et insérer

par le Logement d'abord

Si les actions de mise à l'abri sont indispensables, il s'agit d'apporter une réponse de long terme à la situation des personnes sans-domicile. Elle passe par l'accès à un logement pérenne, condition première de l'insertion.

C'est le sens de la politique du Logement d'abord : assurer l'accès direct ou rapide au logement, avec un accompagnement qui s'adapte aux besoins de la personne.

En lien avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, cette réforme s'inscrit dans une dynamique d'investissement social qui sort de la gestion en urgence. Cette politique a fait ses preuves en Europe du Nord.

Le plan quinquennal du Logement d'abord a été lancé en septembre 2017 par le Président de la République à Toulouse, à l'issue d'une large concertation durant laquelle 80 acteurs de l'hébergement et du logement ont été sollicités.

Il prévoit sur 5 ans la production de 40 000 logements très sociaux par an dès 2018, soit 200 000 logements d'ici 5 ans, la création de 40 000 places supplémentaires sur 5 ans, principalement dans le parc locatif privé via les dispositifs d'intermédiation locative, et l'ouverture sur 5 ans de 10 000 places en pensions de famille pour les personnes isolées en situation d'exclusion.

Cette politique ne se fait pas au détriment des solutions d'urgence. L'augmentation de 2,3% du budget du programme 177 permet de garantir ainsi les efforts réalisés pour l'hébergement d'urgence et d'amplifier la politique du Logement d'abord.

LES TERRITOIRES, CLÉ DE RÉUSSITE DU PLAN

Le Logement d'abord repose sur la mobilisation de l'énergie de tous les territoires. C'est au niveau local que les solutions d'ac-





cès au logement et d'accompagnement s'organisent.

Le Président de la République a souhaité accompagner des collectivités volontaires pour une mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord. 23 territoires ont été retenus en mars dernier, qui couvrent 20% de la population.

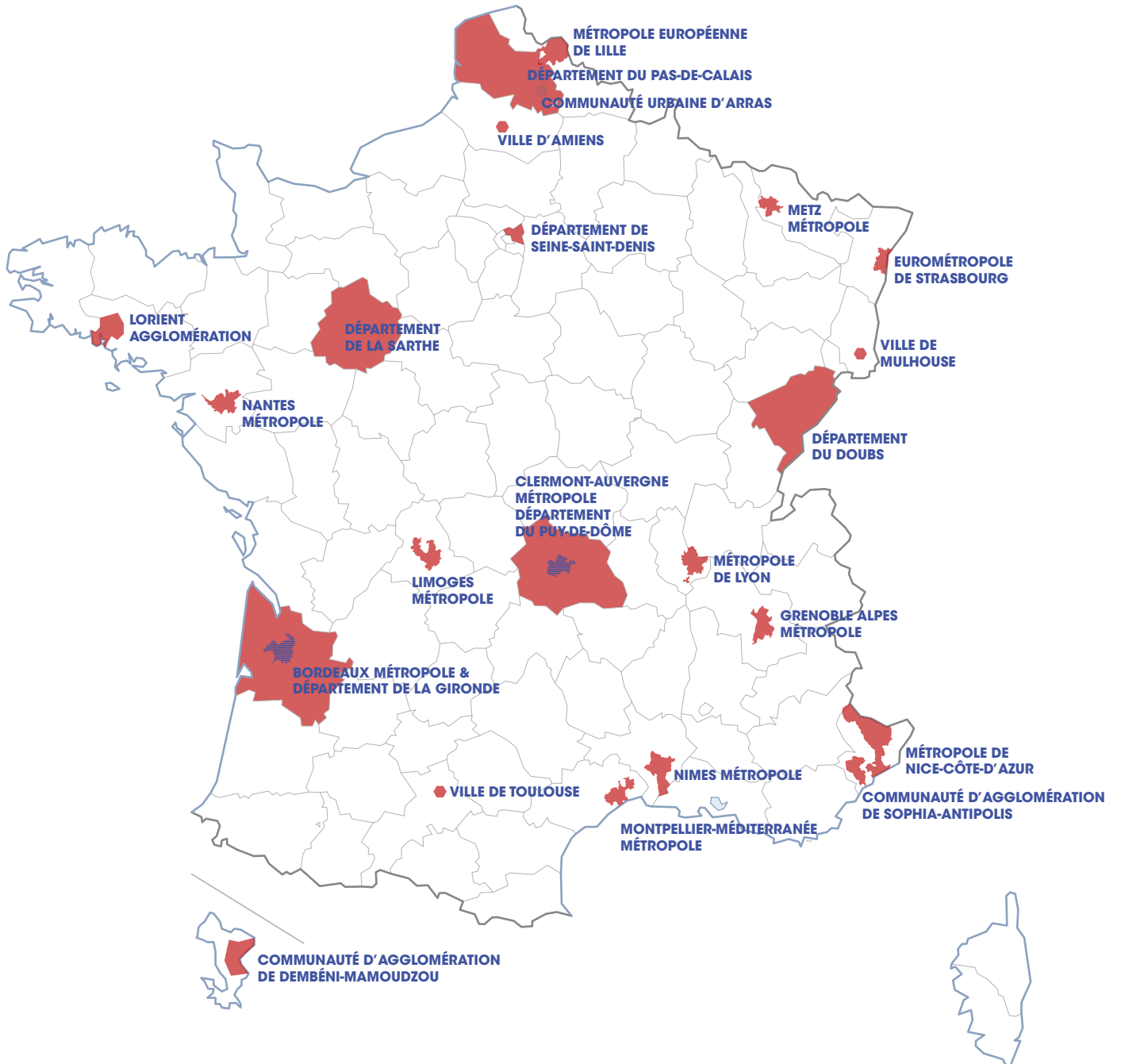
Sur ces territoires (départements, métropoles, intercommunalités), l'État, les collectivités locales, les acteurs de l'hébergement et du logement et l'ensemble de leurs partenaires sanitaires et sociaux s'engagent conjointement sur des objectifs partagés de résultats et de moyens afin de réduire drastiquement et de façon soutenue le sans-abrisme. Par exemple, la ville de Grenoble adapte le dispositif national Louer abordable avec un programme Louez facile qui incite les propriétaires à louer leur bien à des personnes à très faibles ressources, à un loyer moyen d'au moins 25 % inférieur au marché. À la clé, les bailleurs bénéficient d'avantages fiscaux (défiscalisation de 85% des revenus locatifs, garantie en cas d'impayés...).

DES PREMIERS RÉSULTATS OBTENUS, UNE POLITIQUE QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE

La fluidité de l'hébergement vers le logement est la clé. Ainsi, du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018, près de 10 000 personnes sont sorties de l'hébergement généraliste vers un logement social.

En outre, le parc privé est mobilisé avec, sur le seul mois de septembre, 800 places ouvertes en intermédiation locative. 285 places ont été ouvertes dans des pensions de famille en septembre également. Cette dynamique doit se poursuivre et s'accélérer. En ce sens, parallèlement à la mobilisation sur la mise à l'abri hivernale, les ministres organisent chaque mois des visioconférences avec les préfets pour suivre les objectifs, région par région.

**23 TERRITOIRES SÉLECTIONNÉS
DANS LE CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**





www.cohesion-territoires.gouv.fr

CONTACT PRESSE
01 44 49 85 65